

Motion Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts et consorts – Qui veut gagner des millions ?

Texte déposé

La Banque nationale suisse (BNS) a récemment annoncé sa volonté de redistribuer 2 milliards de francs à la Confédération et aux cantons. Pour le canton de Vaud, cela représente un montant de 122.3 millions de francs.

Dans la foulée de cette annonce, le chef du Département des finances et des relations extérieures a exprimé sa volonté d'affecter ces millions à la réduction de la dette. Or, lors de la présentation des comptes 2013, le Conseil d'Etat annonçait une dette nette de l'ordre de 475 millions de francs. Elle a donc baissé de 310 millions entre les comptes 2012 et les comptes 2013. En outre, plus de 735 millions ont été utilisés en 2013 pour recapitaliser la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), ce qui permettra d'atteindre le degré de couverture visé (80%) dans quelques années seulement.

Si l'on peut comprendre la volonté de boucler l'assainissement des finances cantonales, il faut relever que le niveau de la dette vaudoise est désormais tout sauf préoccupant. Dans le même temps, des problèmes urgents et aux répercussions massives ont pris place dans l'agenda des collectivités publiques. Au tout premier rang de ceux-ci, la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) devrait entraîner une perte de substance fiscale de l'ordre de 392 millions pour le canton et les communes. Les mesures envisagées auront des conséquences importantes sur les rentrées fiscales de plusieurs communes du canton. La répartition de ces pertes entre le canton et les communes sont discutées dans un groupe de travail dont les conclusions devraient être annoncées durant le premier semestre 2015. A notre sens, les 122 millions versés par la BNS au canton de Vaud représentent une opportunité d'accompagner le processus de mise en œuvre de la RIE III actuellement en cours, en tenant compte tout particulièrement des besoins exprimés par les communes dans ce dossier.

Compte tenu de ces éléments, les Verts demandent au Conseil d'Etat d'affecter les 122.3 millions versés par la BNS aux mesures d'accompagnement envisagées dans le cadre du processus de mise en œuvre de la RIE III.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Vassilis Venizelos
et 19 cosignataires*

Développement

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Qui veut gagner des millions ? Suite à l'annonce de la Banque nationale suisse (BNS) du versement d'une manne de 122 millions de francs au canton de Vaud, différents partis politiques — dont les Verts aujourd'hui — imaginent une affectation spécifique de cet argent. Les Verts partagent la préoccupation de M. Jean-Marie Surer — exprimée à propos de l'objet précédent à l'ordre du jour — de voir la dette assainie. Il faut toutefois rappeler que, lors de la présentation des comptes 2013, on annonçait une dette nette de l'ordre de 475 millions de francs. La dette a donc baissé de 310 millions entre les comptes 2012 et 2013. Si nous ajoutons à cela ce qui n'est pas compris dans la dette nette, à savoir les différents actifs financiers, liés notamment aux actions de la Banque cantonale vaudoise ou de la Romande énergie, au final la dette est virtuelle. En outre, il faut rappeler que 735 millions de francs ont été utilisés, en 2013, pour recapitaliser la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), ce qui lui permettra d'atteindre bientôt le taux de couverture visé, de 80%.

Nous comprenons la volonté d'utiliser ces 122 millions de francs pour régler une partie du problème de la dette. Nous estimons toutefois que notre agenda politique nous promet des phénomènes qui vont

affecter gravement les finances de certaines communes. Nous pensons à la mise en œuvre de la troisième réforme fiscale des entreprises (RIE III). Suite aux annonces récentes, nous voudrions pouvoir anticiper la mise en œuvre d'un taux d'imposition plus bas que celui d'aujourd'hui, concernant les entreprises. Il nous semble que la proposition formulée aujourd'hui par les Verts, consistant à affecter les 122 millions à la mise en œuvre de RIE III, en tant que mesure anticipée, permettra d'accompagner les communes directement affectées par la mise en œuvre de la feuille de route du Conseil d'Etat à passer le cap et à mettre en œuvre des investissements nécessaires pour créer les conditions-cadres qui permettront de maintenir et d'accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire.

Compte tenu de ces éléments, les Verts demandent donc au Conseil d'Etat d'affecter les 122.3 millions versés par la BNS aux mesures d'accompagnement envisagées, dans le cadre du processus de mise en œuvre de la RIE III. Autrement dit, anticiper la mise en œuvre de la RIE III, d'accord, mais pas à la charge des communes.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.